Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable

Activités Nationales pour la Promotion des Modes de Production et de Consommation Durables

Phase 1
État des Lieux sur les MPCD en Tunisie

Synthèse

13, Rue Izmir
1082 Notre Dame Tunis
Tél : 71 892 794 / 71 848 774
Fax : 71 800 030
E-mail : contact@acc.com.tn
Site Web : www.acc.com.tn

Sommaire

1 Introduction 2
2 Les MPCD à l'international 2
3 Cadres institutionnel, juridique et politique 3
3.1. Cadre institutionnel 3
3.2. Cadre juridique 4
3.3. Cadre politique 5
4 État des lieux des MPCD 5
4.1. MPCD dans les secteurs primaires 5
4.2. MPCD dans les secteurs secondaires 6
4.3. MPCD dans les secteurs du transport, tourisme et commerce 8
4.4. MPCD dans les secteurs de la gestion des déchets et l'eau/assainissement 10
5 Analyse SWOT et pistes de recommandations 12

1 Introduction

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a lancé une étude sur les activités nationales pour la promotion des Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD) dans le cadre du Programme SWITCH-Med. Cette étude a été confiée au bureau ACC et comporte deux phases.

La première a pour principal objectif d'offrir un état des lieux des MPCD en Tunisie. Elle a fait l'objet d'un premier atelier de deux jours et d'un rapport.

La deuxième phase consiste à proposer une stratégie et un plan d'action pour deux secteurs choisis à savoir **le tourisme** et **l'agroalimentaire** pour la période décennale 2016-2025.

Cette note présente une synthèse de l'état des lieux et l'analyse SWOT réalisés au cours de la première phase de l'étude.

2 Les MPCD à l'international

Le concept de PCD n'est pas nouveau, il est défini comme *«L'utilisation des services et des produits connexes, qui répondent aux besoins de base et apportent une meilleure qualité de vie tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles et des matières toxiques ainsi que les émissions de déchets et polluants au cours du cycle de vie du service ou du produit afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures.»*

Les expériences menées par les différents pays ont traité de différents sujets et ont été mises en œuvre dans divers secteurs. Elles ont nécessité la participation de l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien dans le domaine public que privé et associatif et ce, tout au long du cycle de vie des produits. Les secteurs les plus couramment touchés sont ceux du bâtiment, du tourisme, de l'agriculture avec particulièrement les produits BIO, des énergies renouvelables, de l'éducation, de l'industrie, de l'eau et de l'assainissement,…

L'impact de ces expériences a été en général très positif et a permis de créer des emplois supplémentaires durables, de créer de nouveaux débouchés pour les producteurs, notamment les plus petits d'entre eux, d'améliorer le cadre de vie en général, de rendre des entreprises plus performantes grâce à une meilleure utilisation des ressources et une élimination du gaspillage de matière et d'énergie, …

Parmi les entraves rencontrées par les pays, il convient de citer :

- Le fait que les MPCD ne sont pas intégrés dans les programmes et dans la réglementation
- L'absence d'un mécanisme de financement adapté à la problématique des MPCD
- Le manque d'opérationnalisation des recommandations stratégiques en faveur des MPCD, qui, en l'absence d'un plan d'action précis, demeurent inappliquées

Pour réussir le développement des MPCD, les recommandations vont dans le sens suivant :

- Intégrer cette problématique dans les stratégies sectorielles et identifier un plan d'action pratique avec des objectifs mesurables
- Veiller à la bonne gouvernance du dispositif et à la participation de l'ensemble des acteurs concernés
- Faire en sorte que l'Etat donne l'exemple, en appliquant le principe des achats publics durables
- Impliquer fortement le secteur privé notamment à travers des PPP
- Prévoir un fonds pour financer des activités spécifiques qui vont dans le sens des MPCD

3 Cadres institutionnel, juridique et politique

Les mesures qui ont été mises en place au fil des années ont permis d'avoir des dispositifs institutionnels et législatifs assez bien étoffés. Plusieurs structures dans divers domaines (Energie, déchets, assainissement,…) ont ainsi été créées et ont pour principal rôle de promouvoir les MPCD en Tunisie.

3.1. Cadre institutionnel

Les principaux acteurs chargés de la mise en œuvre, de la promotion, et du suivi des MPCD peuvent être segmentés en trois les organismes publics, le secteur privé, et la société civile (associations,…)

❖ Les structures publiques

- **Les Ministères et les structures sous tutelle :** Le rôle des Ministères consiste à la définition des politiques sectorielles dans les domaines les concernant. Dans l'ensemble, le dispositif institutionnel en Tunisie reste du type Top down, c'est-à-dire centralisé au niveau de la prise de décision mais aussi au niveau financier. Néanmoins, des avancées considérables sont en cours de mise en place après la révolution et en faveur de la mise en place d'une réelle décentralisation. Il faut noter que la plupart des Ministères et des structures sous leur tutelle disposent de représentations régionales dans pratiquement tous les 24 gouvernorats du pays. Ceci facilite la mise en place et le suivi des politiques définies, des projets, des actions,…

- **Les organes consultatifs et de coordination :** En plus des Ministères, plusieurs organes consultatifs et techniques ont été mis en place pour appuyer le développement MPCD, il s'agit tout particulièrement de la Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD) qui a pour mission de tracer les orientations stratégiques du pays dans le domaine du développement durable et de veiller à la mise en œuvre des différents programmes initiés dans ce sens. Dans le cadre de ses activités, la CNDD a procédé à la validation de plusieurs orientations et produits nationaux (Agenda 21 national, les indicateurs d'environnement et de développement durable, les études sectorielles de définition de la durabilité dans certains secteurs économiques prioritaires). Malgré ces résultats, la CNDD n'a pas réussi à institutionnaliser le concept de développement durable et à créer une vision transversale et intégrée de l'environnement au niveau des différents décideurs du pays. Les activités de la CNDD ont été suspendues en 2010 pour des raisons institutionnelles et de gouvernance. Des actions sont en cours pour la réactiver.

D'autres commissions/ comités sectoriels ont été créés tels que le Conseil National de l'Agriculture et de la Pêche, le Comité National de l'Eau, le Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire, la Commission Nationale de l'Agriculture Biologique, et d'autres organes consultatifs dans les domaines de l'énergie, la pollution marine, la désertification,… L'impact de la création de tels organes reste plus ou moins mitigé.

❖ Le secteur privé

En plus de son intervention dans la mise en œuvre des MPCD, notamment dans les différents secteurs (industrie, tourisme,…), l'implication du secteur privé se manifeste dans un partenariat avec le secteur public en offrant des services environnementaux le plus souvent dans le cadre de contrats de concessions ou de sous-traitance dans les domaines de la gestion des déchets, l'assainissement,…

À titre d'exemple, la participation du secteur privé dans les services des études, conseils,… est très bien développée en Tunisie. Pour ce qui est de la mise en œuvre des MPCD, elle reste assez timide.

Des améliorations à plusieurs niveaux (notamment législatifs) sont à effectuer pour assurer le développement du partenariat public privé (PPP).

❖ La société civile

Il y a quelques années, la société civile n'était pratiquement pas impliquée dans les domaines de l'environnement, du développement durable,… Ceci est en partie dû à un mode de gouvernance fortement centralisée et un souci de contrôle de toutes les activités par le pouvoir en place.

Depuis la révolution, l'activité de la société civile a connu un essor sans précédent dans pratiquement tous les domaines avec une augmentation significative du nombre d'associations. Leur rôle, capacité et pouvoir d'influence a aussi augmenté aussi bien au niveau local que central. La société civile est de ce fait devenue un acteur incontournable, notamment dans tous les aspects qui touchent au domaine de l'environnement.

Néanmoins, il faut souligner que les capacités des ONGs/société civile restent entravées par un manque de structuration, de moyen humains et de compétences techniques ou managériales. De plus, la plupart de ces organismes restent fortement dépendants de financements externes, d'où un souci de durabilité de l'activité.

3.2. Cadre juridique

Le dispositif règlementaire et incitatif est assez bien fourni notamment avec la création de plusieurs textes spécifiques (codes,…) et fonds incitatifs.

Les principales composantes du cadre juridique des MPCD sont : le projet du code de l'environnement, le projet de loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP), la règlementation sur les marchés publics, les Études d'Impact sur l'Environnement (EIE), les écotaxes.

La Tunisie a également des engagements internationaux, représentés par la signature et ratification de 70 conventions, accords et traités internationaux et régionaux dans le domaine de l'environnement. Dans l'objectif de remplir les exigences de conventions, la Tunisie a entrepris plusieurs réformes aussi bien au niveau politique, institutionnel et règlementaire. La mise en œuvre de la plupart des conventions internationales de la Tunisie est confrontée

à certaines contraintes dont les plus importantes sont liées au manque de ressources financières pour la réalisation des investissements nécessaires, et aux capacités insuffisantes des acteurs (ressources humaines, techniques,…) notamment au niveau régional.

Pour la mise en place des programmes et des incitations dans le domaine du développement durable, la Tunisie a créé plusieurs dispositifs de financement, dont les principaux sont : le code de l'investissement, les fonds incitatifse (principalement le FODEP), les autres mesures incitatives (exonération des droits de douane, TVA à taux réduits, tarifs progressifs…)

3.3. Cadre politique

La promotion des MPCD est aussi parfaitement intégrée dans les stratégies nationales, notamment : la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), la Stratégie Nationale de l'Economie Verte (SNEV), la Stratégie Nationale du Changement Climatique (SNCC), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), les agendas 21, les plans quinquennaux…

La Tunisie a mis en place plusieurs programmes dans le domaine du développement durable. Il y a par exemple, le Programme Environnement et Energie PEE qui (coopération Union Européenne-Tunisie) et le Programme Pour l'Environnement (PPE) (coopération tuniso-allemande). La plupart de ces programmes sont financés par des bailleurs de fonds et ont permis la réalisation de résultats concrets et très appréciables

4 État des lieux des MPCD

4.1. MPCD dans les secteurs primaires

- **L'agriculture**

Le secteur agricole représente environ 8% du PIB et constitue la source principale d'emploi dans les régions rurales. Il est vital pour la sécurité alimentaire du pays. Ce secteur est caractérisé par sa vulnérabilité au changement climatique.
L'agriculture tunisienne est caractérisée par une surexploitation des ressources hydrauliques, une utilisation excessive d'engrais et phytosanitaires polluants pour l'eau et le sol, et une stagnation des performances énergétiques.

Plusieurs efforts ont été mis en place pour l'instauration de pratiques durables dans le secteur agricole, dont nous citons le développement de l'agriculture biologique, la réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation, l'équipement de périmètres irrigués en dispositifs d'économie d'eau et les initiatives dans le domaine du pompage solaire. Ces efforts sont soutenus par des incitations et subventions accordées aux agriculteurs pour les investissements dans ces domaines.

- **La pêche**

Le secteur de la pêche emploie près de 100 mille personnes et a une importance majeure sur le plan social et économique. Le secteur connait une problématique de surexploitation des ressources halieutiques, aggravée par le phénomène de pêche illicite. Les pratiques de pêche posent une pression importante sur la population halieutique, surtout les jeunes

individus, ce qui menace le renouvellement des ressources. Ces ressources souffrent également d'une pollution marine provenant des unités industrielles, des eaux domestiques et de l'aquaculture.
Pour protéger les ressources halieutiques, l'État tunisien a instauré un régime de repos biologique soutenu par des subventions aux pêcheurs qui cessent leurs activités pendant la période de repos.

❖ **Les forêts**

Les forêts abritent près de 8% de la population tunisienne. Cette population est caractérisée par une densité élevée et un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale. Ceci génère une pression sur les ressources forestières, aggravée par une vulnérabilité élevée au changement climatique. La problématique des feux de forêts a également connu une croissance importante depuis 2011.

La Tunisie a mis en place plusieurs stratégies et programmes pour la conservation des ressources forestières et la protection des forêts contre les incendies. Des travaux de conservation sont réalisés chaque année, dont les plantations forestières et pastorales, la lutte contre l'érosion, l'aménagement de parcours et les travaux de lutte contre les feux de forêts. Des expériences d'approches intégrées et participatives pour le développement des zones forestières ont également été mises en place par l'ODESYPANO.

Les principales contraintes au développement des MPCD dans les secteurs primaires sont :

- L'insuffisance du budget alloué aux différentes actions
- L'insuffisance des données et indicateurs permettant le suivi des états des ressources et des résultats et impacts des différents programmes
- Le faible niveau d'instruction des intervenants et le manque d'encadrement technique
- L'insuffisance des moyens matériels et humains des structures régionales
- L'insuffisance du contrôle et de l'application de la règlementation

4.2. MPCD dans les secteurs secondaires

❖ **L'industrie**

L'industrie manufacturière représente 16% du PIB (30% en incluant l'industrie non manufacturière, c'est-à-dire les mines, l'énergie et l'eau) et 80% des exportations totales du pays, ce qui lui confère un poids important dans l'économie tunisienne. En plus des PME, l'industrie comprend quelques grosses entreprises, principalement publiques, qui opèrent dans le domaine de transformation des phosphates et de la sidérurgie ou des cimenteries,… Quant à la branche des IAA, elle compte 1 063 entreprises industrielles, soit près de 19% du total des entreprises industrielles en Tunisie.

Globalement l'industrie tunisienne reste peu diversifiée et orientée vers des secteurs à faible valeur ajoutée. Comme pratiquement toutes les activités économiques, elle est concentrée principalement (80%) dans les zones du littoral. L'industrie manufacturière est le deuxième secteur consommateur d'énergie (32% de la consommation finale). Les industries les plus énergivores sont celles liées aux matériaux de construction (cimenteries, briquèteries,…). L'IAA représente 9% de cette consommation.

Il existe un certain nombre d'entreprises de taille assez importante dans plusieurs branches (mines, matériaux de construction, industrie chimique,…) dont l'activité impacte de façon importante sur l'environnement mais aussi sur la santé des populations voisines. Pour ce qui est de la Branche IAA, elle contribue significativement à la pollution de l'eau. Sa part dans la pollution d'origine industrielle de l'eau est évaluée à près de 47% en termes de demande biologique d'oxygène DBO5.

Plusieurs initiatives notables ont été mises en œuvre en vue de promouvoir les MPCD dans l'industrie. Il s'agit principalement de la Mise à Niveau Industrielle notamment dans le cadre du PMN, la promotion de l'efficacité énergétique dans l'industrie, la dépollution industrielle, et la production de technologies vertes par certaines entreprises industrielles en Tunisie. On peut aussi souligner d'autres initiatives notamment dans le domaine de la production propre, ou encore de la certification environnementale. Dans le domaine spécifique de l'agroalimentaire, les initiatives intéressantes concernent les AOC, la certification BIO et ISO 22000, les programmes mis en œuvre par les groupements interprofessionnels pour la lutte contre la détérioration des produits en amont, l'étiquetage des produits, la traçabilité tout au long des filières (dattes par exemple)…

Les principales entraves au développement des MPCD dans l'industrie sont liées entre autre à une faible culture environnementale chez la plupart des industriels, à un arbitrage parfois difficile entre l'économique, le social et l'environnemental pour certaines filières (le phosphate), au manque de moyens pour les structures institutionnelles et à la faiblesse de l'expertise, innovation et R&D. Plus spécifiquement dans l'agroalimentaire, les entraves et les problématiques se rapportent à la consommation excessive d'eau, l'utilisation des pesticides et au manque d'information des agriculteurs au sujet des problématiques de la qualité, au respect de la chaîne de froid, aux pertes subies lors du stockage et du transport des produits…

- **L'énergie : la production d'électricité**

En 2013, les réserves nationales s'élèvent à 80 Mdrs de m3 pour le gaz et à 400 millions de barils pour le pétrole. La production en énergie primaire est d'environ 6,2 Mtep et la demande a été de 8,7 Mtep.

Au cours des dernières années, et depuis le début des années 2000, la situation énergétique Tunisie est passée d'une situation excédentaire à un état déficitaire. L'économie tunisienne est aujourd'hui fortement dépendante des énergies conventionnelles et la consommation d'énergie est de plus en plus dominée par le gaz naturel.
La part d'électricité produite des énergies renouvelables reste de ce fait assez faible. Elle est de 2.5%.
Les prix de l'énergie sont fortement subventionnés en Tunisie. Les subventions de l'Etat ont connu une hausse très importante pour atteindre 3,3 MDT (4.7% du PIB) en 2014 alors qu'elles n'étaient que de 200 mDT en 2004 (1% du PIB).

Les principales réalisations concernent les initiatives visant à développer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Les actions réalisées depuis le début des années 2000, liées au développement des ER (mais aussi de l'EE) ont permis d'améliorer la performance énergétique en Tunisie. Le cadre règlementaire du développement des énergies renouvelables a débuté avec la Loi n°2004–72 du 2 août 2004 sur la maîtrise de l'énergie et a été récemment renforcé par la Loi n°2015-12 du 11 mai 2015 relative à la production d'électricité à partir d'ER.

La capacité renouvelable actuellement installée est de 315 MW qui se répartissent à raison de 77% pour l'éolien, 21% pour l'hydraulique et 2% pour le solaire PV. La Tunisie a élaboré

un plan de développement des ER (le PST) à l'horizon 2030 qui vise un taux de pénétration des énergies renouvelables de 30% (15% éolien, 10% PV et 5% pour le CSP) avec une période de réalisation allant de 2013 à 2030.

La Tunisie participe aussi à plusieurs projets méditerranéens pour le développement des ER notamment DESERTEC, TuNur,…

Les principales contraintes au développement des ER sont liées à l'insuffisance du dispositif institutionnel (pas d'UGP ou d'organisme régulateur du marché), à la faible participation du secteur privé, au manque de moyens financiers et à une faible intégration industrielle des ER.

- **Le bâtiment**

Le secteur du bâtiment représente près de 8% du PIB, il contribue à raison de 25% des investissements globaux du pays et emploie près de 13% de la population occupée. Au cours des dernières années, le parc de logements a augmenté de façon importante pour passer d'environ 1 million de logements en 1975 à près de 3,3 millions de logements en 2014.

Malgré certaines améliorations au niveau des conditions du logement, certaines pratiques non durables persistent. Les modes de construction n'ont pas connu d'évolution et ne favorisent pas l'économie des ressources, le nombre de logements illégaux a augmenté de façon très importante surtout après la révolution. De plus, l'accès au logement est de plus en plus difficile.

Les bonnes pratiques en matière de MPCD dans le bâtiment sont principalement liées à la mise en œuvre d'actions visant la réduction de la consommation énergétique à travers l'introduction progressive de technologies efficientes (CES, éclairage (LBC) et appareils électroménagers efficaces, rénovation thermique par l'isolation,…). La principale structure chargée de la promotion de l'éclairage efficace est l'ANME, avec une unité dédiée au secteur du bâtiment.

Les principales contraintes au développement des MPCD dans le bâtiment sont liées à un manque de moyen financiers pour appuyer les programmes, à l'insuffisance de l'application de la réglementation dans certains domaines mais aussi à investissement initial coûteux pour le consommateur par exemple pour l'isolation.

4.3. MPCD dans les secteurs du transport, tourisme et commerce

- **Le transport**

La part du transport dans le PIB est d'environ 7% du PIB, il enregistre une croissance annuelle d'environ 5%. Le transport routier représente la composante la plus importante, à plusieurs niveaux dans l'économie tunisienne. Avec environ 140 mille emplois directs, le secteur représente environ 4% de la population occupée dont 85% sont dans le transport terrestre. C'est aussi le secteur qui consomme la part la plus importante d'énergie et qui génère de ce fait la pollution la plus importante.

Malgré les investissements importants engagés par l'Etat en vue d'améliorer les infrastructures de transport (voirie urbaine, ouvrages routiers, échangeurs, tunnels...), la qualité du transport a connu une forte dégradation au cours des dernières années. Cette détérioration a poussé le tunisien à recourir de moins en moins aux moyens de transport public (Bus, métro,…) au profit de l'usage de la voiture individuelle. La part du transport

collectif est actuellement de 30%. Cette situation a fait que le taux de mortalité sur les routes augmente. Le secteur du transport a aussi des impacts de plus en plus nocifs sur l'environnement (émissions, nuisances sonores,…).

La promotion du transport public collectif constitue une priorité absolue. Un objectif a été fixé pour inverser la tendance et augmenter progressivement la part du transport collectif par rapport au transport individuel. Il s'agit d'atteindre un taux de 40% dans le moyen terme et de 50% à plus long terme

Ceci devrait se faire à travers le développement des deux modes routier (Lignes armatures bus, Pôles d'échanges) et ferroviaire (Réseau Ferroviaire Rapide, extension des lignes du métro léger). Parmi les projets les plus importants en cours de mise en œuvre, il y a celui du Réseau ferré rapide de Tunis (RFR) dont le coût global est estimé à 3000 MDT.

Plusieurs initiatives ont été mises en place en vue de d'améliorer l'efficacité énergétique dans le transport et s'articulent autour de l'intensification des audits énergétiques et des contrats programmes, de l'utilisation de carburants moins polluants et du développement des bancs de diagnostics.

Les principales contraintes au développement des MPCD dans le transport sont liées à un manque de concertation entres les intervenants dans la promotion d'un transport durable, à un cadre règlementaire qui reste incomplet et à un citoyen qui reste peu sensible aux impacts nocifs du transport sur l'environnement.

- **Le tourisme**

Le secteur représente près de 7% du PIB, emploie près de 400 mille personnes directement et indirectement (près de 12% de la population occupée). Il est une importante source de devises pour le pays (en moyenne 3 400 MDT au cours des dernières années). Le tourisme permet aussi de dynamiser l'activité de plusieurs autres secteurs dont le transport, le commerce, l'artisanat,…

Le secteur touristique est certainement le premier secteur qui a été touché par la conjoncture actuelle de l'après révolution dans le pays. Les recettes touristiques et le nombre d'arrivées ont connu une baisse importante depuis 2010. Ces dernières sont ainsi passées de près de 7 millions en 2010 à un peu plus de 6 millions d'arrivées en 2014.
L'une des principales spécificités du tourisme tunisien est qu'il est dominé (95%) par l'offre balnéaire. Ceci constitue une source de pression environnementale importante. Il est aussi un agent de pression sur les ressources naturelles (eau, pollution par les déchets,…).

Parmi les initiatives notables en faveur du développement des MPCD dans le tourisme, il y a principalement le développement du tourisme alternatif, c'est-à-dire autres que la branche balnéaire. La stratégie 2016 du secteur du tourisme formulée en 2010, la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique du secteur touristique (2010) et la vision stratégique (3+1) récemment élaborée retiennent d'ailleurs la diversification de l'offre comme axe prioritaire.

Les principaux axes de diversification sont liés à l'écotourisme où plusieurs projets ont été mis place, le tourisme de bien être où la Tunisie occupe le 2ème rang mondial dans la branche de thalassothérapie, le tourisme saharien à travers le développement des infrastructures hôtelières dans les gouvernorats qui offrent un potentiel dans ce sens, ou encore le tourisme de plaisance et le tourisme golfique.

A noter que certaines unités hôtelières ont mis en place des mesures visant à améliorer l'efficacité des ressources (énergie, eau,…). Les principales réalisations ont porté sur l'efficacité énergétique représentées par les audits énergétiques et les contrats programmes avec l'installation de chauffe-eaux solaires dans le cadre du Prosol tertiaire

Parmi les principales entraves au développement des MPCD dans le tourisme, on retrouve un manque de valorisation des branches alternatives, une insuffisance du cadre règlementaire, un accès difficile au financement et une lenteur des procédures administratives,…

- **Le commerce**

Le secteur du commerce représente près de 8% du PIB. Il compte près de 270 mille entreprises, ce qui représente 43% du total des entreprises privées dans le pays. Ces entreprises emploient près de 12% de la population occupée dans le pays.

La principale problématique concernant la mise en place des MPCD dans le commerce et la consommation en Tunisie concerne une nette tendance vers la surconsommation et le gaspillage. Les changements des modes de consommation notamment alimentaire ont fortement impacté sur la santé du tunisien notamment à travers la hausse de la moyenne des maladies non transmissibles telles que l'obésité, l'hypertension,...

Le commerce informel a connu une augmentation très importante depuis 2011. Cette situation impacte aussi bien sur les recettes de l'État à travers le manque à gagner en termes de recettes fiscales mais surtout sur la santé du consommateur final. En effet, dans plusieurs situations, des produits commercialisés de façon illicite (cigarettes, produits cosmétiques,…) se sont avérés nocifs pour leurs consommateurs et des alertes spécifiques au produit ont été lancées pour avertir le consommateur tunisien.

Le législateur tunisien a promulgué plusieurs textes législatifs dont une Loi spécifique à la protection du consommateur. Des campagnes de contrôle de la qualité et de l'hygiène des produits commercialisés sont effectuées périodiquement par les équipes du contrôle économique, des agents de la santé et de la police municipale. Des campagnes de sensibilisation pour la rationalisation à la consommation sont aussi programmées avant les périodes connaissant une hausse importante de la consommation (par exemple le ramadan).

D'autres initiatives incluent le développement du commerce BIO avec les points de vente dédiés, la promotion des sacs réutilisables ou biodégradables, et la promotion du commerce équitable, le commerce électronique,…

Les contraintes au développement des MPCD dans le commerce sont liées principalement aux modes de consommation en Tunisie (surconsommation, faible intérêt des commerçants et des consommateurs pour les aspects environnementaux,…).

4.4. MPCD dans les secteurs de la gestion des déchets et l'eau/assainissement

- **La gestion des déchets**

La Tunisie produit chaque année 2.55 millions de tonnes de déchets ménagers, 150 mille tonnes de déchets industriels dangereux et 10 millions de tonnes de phosphogypse.
Les déchets des ménages en milieu rural et une partie de ceux en milieu urbain sont encore déposés dans des décharges anarchiques. Les décharges contrôlées, de leur côté, souffrent

de non-conformité aux normes sanitaire et de surcharge. Les déchets ne sont pas triés à la source ce qui cause des dysfonctionnements sur toute la chaine de gestion. Il y a également un manque de valorisation des déchets. Les déchets industriels, surtout le phosphogypse, génèrent des problèmes environnementaux majeurs.

Dans le cadre du PRONAGDES et du PRONGIDD, la Tunisie s'est engagée dans un processus de mise en place de décharges contrôlées et de fermeture des décharges anarchiques. Plusieurs filières de valorisation de déchets ont été également mise en place avec un succès relatif pour certaines comme la filière ECO-LEF. D'autres filières sont en cours d'étude.

Les principales contraintes au développement des MPCD dans ce secteur sont :

- La faiblesse des moyens financiers des communes
- L'absence du tri des déchets à la source
- Les contestations des populations locales voisines des décharges contrôlées
- Le développement du secteur informel qui menace les filières de recyclage

❖ **L'eau et l'assainissement**

La part individuelle de ressources en eau en Tunisie est de 440m3/an, soit au-dessous du seuil de rareté de l'eau. Ces ressources risquent de diminuer à cause du changement climatique. Elles subissent une forte pression à cause d'une demande en croissance incessante, surtout avec un secteur agricole fortement consommateur en eau. Les nappes phréatiques et les nappes profondes subissent un taux d'exploitation élevé qui atteint les 150% dans certaines régions. Ces ressourcent sont aussi menacées par une pollution importante provenant des différents secteurs d'activités.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement présente encore une forte disparité entre les régions et entre le milieu urbain et le milieu rural.
Les infrastructures de transfert et de distribution de l'eau ainsi que celles de traitement des eaux usées sont souvent surchargées, peu performantes et causent des pertes importantes. La réutilisation des eaux usées traitées est peu développée, en partie à cause d'une non-conformité avec les normes sanitaires. De plus, le secteur de l'eau et l'assainissement est très consommateur en énergie avec des équipements en mauvais état qui causent des surconsommations.

Les principaux efforts dans le domaine des MPCD apparaissent dans le domaine de l'économie de l'eau d'irrigation et de l'eau potable, avec un programme qui prévoit des incitations financières et fiscales pour les agriculteurs. Les travaux de conservation de l'eau et du sol bénéficient également de ces avantages. Des audits de la consommation de l'eau sont également imposés par la loi aux grands consommateurs.

On enregistre également des efforts intéressants pour le développement de la réutilisation des eaux usées traitées et la valorisation des boues résiduelles.

Les principales contraintes au développement des MPCD dans ce secteur sont :

- L'état vétuste des réseaux et équipements
- Le manque de coordination entre les différents intervenants
- La faiblesse des capacités des intervenants régionaux
- La tarification qui ne permet pas de couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des réseaux

5 Analyse SWOT et pistes de recommandations

.

SWOT : Les MPCD en Tunisie

Forces

- ☺ Un dispositif institutionnel adéquat et structuré
- ☺ Une implication de plus en plus importante de la société civile
- ☺ Un cadre règlementaire assez bien étoffé
- ☺ Un dispositif incitatif ayant donné des résultats appréciables
- ☺ Une forte intégration des MPCD au niveau des stratégies nationales (SNDD, SNEV, SNCC,…)
- ☺ Mise en place de plusieurs programmes en coopération avec des bailleurs de fonds internationaux
- ☺ Une forte prise de conscience et mobilisation en faveur de développer davantage les MPCD dans pratiquement tous les secteurs
- ☺ Mise en place de certaines expériences « success stories » devenues des références à l'échelle internationale (exemple PMN, PROSOL,…)
- ☺ Des potentialités avérées pour le développement de certains MPCD (énergies renouvelables, gestion des déchets,…)
- ☺ Emergence et début d'introduction de certains processus de gouvernance (RSE, labels…)

Faiblesses

- ☹ Un manque de communication entre les différentes composantes du dispositif institutionnel, notamment les Ministères
- ☹ Une faible implication du secteur privé dans la mise œuvre des MPCD
- ☹ Une société civile peu structurée ayant des moyens (humains, financiers,…) limités
- ☹ Une application insuffisante de la règlementation
- ☹ Un manque de ressources financières pour développer certains MPCD
- ☹ Un certain manque/une faible valorisation de la R&D pour accompagner le développement de certains MPCD
- ☹ Des capacités techniques et des moyens humains relativement limités
- ☹ Certaines contraintes/lourdeurs administratives entravant la mise en place de certains MPCD
- ☹ Une faible sensibilité des principaux acteurs concernés (industriels, ménages,…) aux MPCD

Opportunités

- Consolidation des MPCD où la Tunisie a fait des avancées importantes
- Émergence et développement des nouveaux MPCD

Menaces

- Dégradation de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens
- Epuisement des ressources naturelles
- Dégradation de l'image du pays et de son attractivité sur la scène internationale

Les principales recommandations sont les suivantes :

- Améliorer la gouvernance globale du dispositif institutionnel notamment par la réactivation de la CNDD (ou équivalent) et l'amélioration de la communication entre les différents acteurs (Ministères, secteur privé, société civile,…)
- S'assurer d'un appui politique fort en faveur de la mise en œuvre des préconisations de la SNEV, la SNDD, la SNCC,… pour développer les MPCD
- Renforcer la participation du secteur privé dans la promotion et la mise en place des MPCD
- Renforcer les capacités des acteurs régionaux et de la société civile
- S'assurer que le nouveau code des investissements et la Loi sur les PPP en préparation favorisent le développement des MPCD
- S'orienter vers une application stricte de la règlementation promulguée
- S'appuyer sur les résultats des études régionales existantes élaborées par l'ONTT dans le cadre de la promotion du tourisme durable en Tunisie
- Généraliser et renforcer l'usage du principe du pollueur payeur
- S'assurer de la durabilité des programmes de promotion des MPCD en mettant en place les montages financiers les plus adéquats
- S'appuyer sur la méthode d'analyse du cycle de vie pour l'étude du secteur agroalimentaire permettant d'évaluer les impacts environnementaux globaux d'un produit et d'identifier les maillons où on doit agir pour assurer la durabilité notamment au niveau des déchets
- Mettre en place des politiques de R&D et d'innovation qui prennent en compte la demande du marché et qui favorisent la valorisation et le transfert technologique
- Promouvoir la culture environnementale dès le plus jeune âge et l'instituer tout au long du parcours éducatif
- Améliorer la connaissance des besoins de l'économie tunisienne en emploi, métiers, et formation pour assurer le développement des MPCD
- Assurer une continuité dans la sensibilisation des acteurs qui sont les plus concernés par l'adoption de MPCD (industriels, hôteliers, structures publiques telles que ONAS,… citoyens)
- Poursuivre les efforts de promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les inciter à mettre en place une comptabilité environnementale
- Développer les statistiques sur la production/consommation durable afin d'améliorer, de mieux saisir et de comprendre les enjeux et les opportunités de leur mise en place